



RCS : ANNECY

Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00192

Numéro SIREN : 791 082 365

Nom ou dénomination : Audicé Alpes

Ce dépôt a été enregistré le 21/03/2013 sous le numéro de dépôt A2013/002090

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ANNECY



510442

Dénomination : Audicé Alpes
Adresse : 24 rue Guillaume Fichet 74000 Annecy -FRANCE-
n° de gestion : 2013B00192
n° d'identification : 791 082 365
n° de dépôt : A2013/002090
Date du dépôt : 21/03/2013

Pièce : ordonnance du Président du 13/03/2013 :
Nomination de commissaire aux apports



510442

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE
COMMERCE D'ANNECY EN VUE DE LA DESIGNATION D'UN
COMMISSAIRE AUX APPORTS**

~~~~~

L'an deux mil treize,  
et le 4 mars 2013.

- Monsieur **Stéphane NAJOTTE**,  
né le 29 juillet 1963 à VALENCE (26000),  
domicilié au 534, Route d'Odier à MEGEVE (74120),

et

- Monsieur **Marc PAQUIER**,  
né le 13 mars 1974 à ASNIERES (92600),  
domicilié au 39, Chemin des Creux de Leure à QUINTAL (74600),

formant élection de domicile en le Cabinet de la **SELAS RIERA - TRYSTRAM - AZEMA** sis  
au 1, Rue René Blanc à ANNEMASSE (74100), Avocats au Barreau de THONON LES BAINS,

**ONT L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :**

- ⇒ Qu'ils sont respectivement Président et Directeur Général de la société **AUDICÉ ALPES**, Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 Euros, dont le siège social se trouve au 24, Rue Guillaume Fichet à ANNECY (74000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro B 791 082 365, et dont l'objet est le suivant :
  - ✓ L'exercice de la profession de Commissaire aux Comptes dès son inscription sur la liste des Commissaires aux Comptes.
  - ✓ La prise de participations et d'intérêts et la gestion de ces participations et intérêts dans des sociétés ayant pour objet l'exercice de la profession de Commissaire aux Comptes, ainsi que toute activité indissolublement liée à la gestion desdites participations.
- ⇒ Que Monsieur Stéphane NAJOTTE est également le Président de la Société **ALTITUDE COMMISSARIAT**, Société par Actions Simplifiée au capital de 7 790 Euros dont le siège social se trouve au 24, Rue Guillaume Fichet à ANNECY (74000), immatriculée Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro B 422 560 136, et dont l'objet social est le suivant :
  - ✓ L'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes, telles qu'elles sont définies par l'Ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 et telles qu'elles pourraient l'être par tous textes législatifs ultérieurs.

⇒ Que Monsieur Marc PAQUIER est également le Gérant de la Société F2A, Société à Responsabilité Limitée au capital de 30 000 Euros dont le siège social se trouve au 24, Rue Guillaume Fichet à ANNECY (74000), immatriculée Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro B 500 315 486, et dont l'objet social est le suivant :

✓ L'exercice des missions de commissaire aux comptes, commissaire aux apports et commissaire à la fusion, auditeur contractuel en application de la législation en vigueur ou prévue par les normes ou les usages professionnels.

⇒ Que lors de sa constitution, la société AUDICÉ ALPES a eu un capital constitué intégralement par des apports en numéraire,

⇒ Qu'il est envisagé plusieurs apports en nature à la société AUDICÉ ALPES, apports constitués d'actions de la société ALTITUDE COMMISSARIAT et de parts de la société F2A, pour une augmentation de capital d'un montant global d'environ 295 000 Euros,

⇒ Qu'en application des articles L 225-147, R 225-7 et R 225-136 du Code de commerce, l'évaluation des apports en nature doit être fixée au vu d'un rapport établi sous sa responsabilité par un Commissaire aux Apports choisi parmi la liste des Commissaires aux Comptes inscrits ou parmi la liste des Experts inscrits, et que le Commissaire aux Apports est désigné par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce statuant sur Requête émanant de tout intéressé.

C'est pourquoi, le requérant demande qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir désigner en qualité de Commissaire aux Apports :

⇒ La société IN EXTENSO MONT BLANC, Société de Commissaires aux Comptes inscrite auprès de la liste régionale des Commissaires aux Comptes près de la Cour d'Appel de CHAMBERY, dont le siège social est sis au 390, Rue des Peupliers Ecotec à MARNAZ (74460), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro B 606 620 144,

qui aura pour mission :

1/ d'apprécier et évaluer les apports en nature qui doivent être faits par des actionnaires et associés des sociétés ALTITUDE COMMISSARIAT et F2A ;

2/ de ses évaluations, constatations et avis, dresser un rapport qui sera soumis aux actionnaires de la Société AUDICÉ ALPES.

Fait à ANNECY

Monsieur Stéphane NAJOTTE

Monsieur Marc PAQUIER

⇒ Copie des extraits RCS des sociétés AUDICÉ ALPES, ALTITUDE COMMISSARIAT et F2A

⇒ Copie des bilans des sociétés ALTITUDE COMMISSARIAT et F2A.

Cour d'Appel  
de CHAMBERY

-----  
Tribunal de Commerce  
D'ANNECY

## ORDONNANCE 130P265

Nous, Jean Louis PERRIN, Président du Tribunal de Commerce d'ANNECY,

Vu la requête qui précède,

Vu les motifs évoqués,

Vu les dispositions des articles L 225-147, R 225-7 et R 225-136 du Code de commerce,

DESIGNONS : IN EXTENSIO MONT BLANC  
390 rue de Puyplais.  
74460 MARNAZ.

⇒

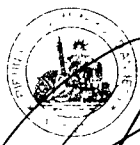
☛ chargé d'apprécier la valeur des apports en nature qui doivent être effectués par les actionnaires dans le cadre d'une augmentation de capital de la société AUDICÉ ALPES,

☛ chargé de dresser un rapport qui sera soumis aux actionnaires de la société visée.

Fait à ANNECY,  
Le 13 mars 2013

LE PRESIDENT

Copie certifiée  
conforme

  
Le Greffier

